

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 127

présenté par

M. Benoit, M. Becht, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, M. Naegelen, M. Pancher, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 1, après la deuxième occurrence du mot :

« communes »,

insérer les mots :

« ou d'une communauté d'agglomération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le champ d'application de la proposition de loi aux communautés d'agglomérations.